



## Assemblée générale

Distr. GENERALE

A/AC.183/SR.214  
19 mai 1995

FRANÇAIS  
Original : ANGLAIS

---

COMITE POUR L'EXERCICE DES DROITS INALIENABLES DU PEUPLE PALESTINIEN

COMPTE RENDU ANALYTIQUE DE LA 214ème SEANCE

tenue au Siège, à New York,  
le jeudi 13 avril 1995 à 15 heures.

Président : M. CISSE (Sénégal)

### SOMMAIRE

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

RAPPORT DU PRESIDENT SUR LE SEMINAIRE INTITULE "AL-QODS, CITE DE PAIX", ORGANISE  
AU CAIRE (EGYPTE) DU 12 AU 14 MARS 1995

RAPPORT DU PRESIDENT SUR LE SEMINAIRE DE L'ONU ET COLLOQUE DES ONG DE LA  
REGION DE L'AMERIQUE LATINE ET DES CARAIBES SUR LA QUESTION DE LA PALESTINE,  
TENUS A RIO DE JANEIRO (BRESIL), DU 20 AU 23 MARS 1995

QUESTIONS DIVERSES

---

Le présent compte rendu est sujet à rectifications.

Les rectifications doivent être rédigées dans l'une des langues de travail. Elles doivent être présentées dans un mémorandum et être également portées sur un exemplaire du compte rendu. Il convient de les adresser, une semaine au plus tard à compter de la date du présent document, au chef de la Section d'édition des documents officiels, Bureau des services de conférence, bureau DC2-0794, 2 United Nations Plaza.

Les rectifications au présent compte rendu et à ceux des autres séances seront publiées dans un rectificatif.

La séance est ouverte à 15 h 35.

#### ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

1. Le PRESIDENT dit qu'un des points de l'ordre du jour a été supprimé du fait que l'ambassadeur de Cuba, qui devait être élu vice-président du Comité, n'est pas en mesure d'assister à la séance.
2. Mme CUETO (Cuba) dit que la mission permanente de Cuba auprès de l'Organisation des Nations Unies a reçu une note officielle dans laquelle les États-Unis demandaient à deux diplomates cubains de quitter immédiatement le pays, ce qui explique l'absence du représentant permanent. Elle assure le Comité que la délégation cubaine a l'intention d'assister à la réunion suivante du Comité pour qu'une décision puisse être prise au sujet de la vice-présidence.
3. L'ordre du jour est adopté.

#### RAPPORT DU PRESIDENT SUR LE SEMINAIRE INTITULE "AL-QODS, CITE DE PAIX", ORGANISE AU CAIRE (Égypte) DU 12 AU 14 1995

4. Le PRESIDENT déclare qu'il a assisté au séminaire intitulé "Al-Qods, Cité de paix" à l'invitation de l'organisation de la Conférence islamique et de la Ligue des États arabes. L'objet du séminaire était de démontrer que Jérusalem n'avait pas été colonisée par les Juifs il y a 3 000 ans comme ceux-ci le laissent entendre en célébrant cet anniversaire; que Jérusalem est, historiquement, une cité arabe, caractérisée par une présence musulmane ininterrompue de 13 siècles; et que Jérusalem doit demeurer un lieu de tolérance religieuse comme cela a été le cas durant toute son histoire musulmane. Par ailleurs, toutes les tentatives israéliennes visant à modifier le caractère géographique, démographique et historique de Jérusalem, ainsi que son statut juridique, devraient être condamnées. A cette fin, les participants ont demandé la mise en oeuvre des résolutions 465, 476 et 478 du Conseil de sécurité. En conclusion, le séminaire a souligné que la situation de Jérusalem, en tant que ville occupée, était un aspect fondamental de la question palestinienne et du problème du Moyen-Orient en général.
5. Le monde arabe a été représenté au séminaire par des chefs religieux tant musulmans que chrétiens ainsi que par des personnalités politiques. Il a été décidé de tenir d'autres séminaires et que le séminaire suivant aurait lieu aux États-Unis en 1996.

#### RAPPORT DU PRESIDENT SUR LE SEMINAIRE DE L'ONU ET LE COLLOQUE DES ONG DE LA REGION DE L'AMERIQUE LATINE ET DES CARAIBES SUR LA QUESTION DE LA PALESTINE, TENUS A RIO DE JANEIRO (BRÉSIL) DU 20 AU 23 MARS 1995

6. Le PRESIDENT dit que le sujet principal du séminaire et du colloque a été la contribution de l'Amérique latine et des Caraïbes au processus de paix. Trois groupes distincts ont examiné les thèmes suivants : "Faits nouveaux survenus depuis la signature de la Déclaration de principes", "Autonomie palestinienne - défis et perspectives concernant l'édification de la nation" et "Nouvelles possibilités d'action pour les pays et les organisations de l'Amérique latine et des Caraïbes". En outre, des ateliers d'organisations non gouvernementales se sont formés pour envisager des "activités d'ONG visant à mobiliser l'opinion publique en faveur d'une solution juste et durable à la question de Palestine : examen des mesures prises depuis le premier colloque organisé par les pays d'Amérique latine et des Caraïbes en 1990 et des activités futures" ainsi que "la mobilisation et la création de réseaux par les ONG de l'Amérique latine et des Caraïbes pour promouvoir une assistance au peuple palestinien".
7. Les groupes comprenaient des représentants de pays de l'Amérique latine et des Caraïbes. Des membres de la Knesset israélienne et du Conseil central de l'Organisation de libération de la Palestine, des

représentants de gouvernements, d'organes des Nations Unies et d'organisations intergouvernementales et non gouvernementales ainsi que des journalistes et des universitaires ont également pris part aux réunions.

8. Les cinq membres de la délégation du Comité ont participé aux travaux du séminaire et noté avec satisfaction que cette réunion aidait à mieux comprendre les questions fondamentales soulevées et les changements politiques survenus. Le séminaire a en outre aidé à promouvoir un appui international et régional au processus de paix ainsi qu'une assistance concrète aux Palestiniens dans leurs efforts de renforcement national. Entre autres questions, le séminaire a examiné les besoins palestiniens et les mesures que pourraient prendre la communauté internationale et en particulier les pays de l'Amérique latine et des Caraïbes. L'importance du rôle que peut jouer la diaspora palestinienne à cet égard a été soulignée par de nombreux participants.

9. Beaucoup d'orateurs participant au séminaire et colloque ont exprimé leur inquiétude à l'égard de la fragilité du processus de paix, mais il y avait d'autre part un sentiment d'espoir, l'année 1993 semblant l'aube d'une ère nouvelle. On a souligné que l'assistance et l'appui de la communauté internationale étaient nécessaires pour consolider ce processus naissant. Les déclarations et documents du séminaire et colloque ont reflété le désir unanime des participants d'appuyer cette évolution et d'aider à résoudre le problème du peuple palestinien en l'aidant à acquérir son droit à l'autodétermination et à mettre fin à l'occupation. On note également avec satisfaction que les organisations non gouvernementales de l'Amérique latine et des Caraïbes ont été en mesure de poser les bases d'une organisation plus efficace de leurs activités futures en ce qui concerne la question de Palestine.

#### QUESTIONS DIVERSES

10. M. AL-KIDWA (Observateur de la Palestine) souhaite faire quelques remarques au sujet des actes de violence ayant eu lieu récemment dans la Bande de Gaza. L'Autorité palestinienne condamne de tels actes et appuie fermement la poursuite du processus de paix. Toutefois, la présence de colonies de peuplement israéliennes illégales sur les territoires palestiniens continue d'envenimer la situation. L'Autorité palestinienne est néanmoins décidée à faire régner la loi et l'ordre dans les zones soumises à sa juridiction. M. Al-Kidwa souligne que la répression militaire doit être remplacée par une solution économique et politique réelle et que le processus de paix doit se développer conformément aux accords signés entre la Palestine et Israël. A cet égard, la mise en oeuvre de la deuxième partie de la Déclaration de principes est particulièrement importante; les troupes israéliennes doivent être redéployées et des élections doivent avoir lieu dans tous les territoires palestiniens.

11. En particulier, il est très important de se pencher sur la situation économique qui se détériore et qui est en fait plus mauvaise qu'elle ne l'était avant le lancement du processus de paix. Le camp israélien est en grande partie responsable de cette détérioration. Le bouclage des territoires palestiniens pour des raisons de sécurité les a isolés du monde extérieur. En outre, les autorités palestiniennes n'ont pas reçu les montants des recettes fiscales qui leur sont dus. La politique israélienne est ainsi conçue pour étrangler les territoires palestiniens sur le plan économique.

12. Dans le même contexte, il est très inquiétant que le gros des promesses de contributions faites à l'Autorité palestinienne par les pays donateurs ne soit pas respecté. Les Palestiniens n'ont reçu qu'une partie de ce qu'on leur avait promis. En conclusion, M. Al-Kidwa réaffirme que la situation est difficile, qu'elle nécessite une volonté politique ainsi qu'une solution économique immédiate. De grands pas ont été faits mais de nouveaux efforts sont encore nécessaires.

13. Le PRESIDENT invite le chef de la Section de la Palestine et de la décolonisation du Département de l'information à présenter une nouvelle publication sur la Palestine et à faire rapport sur un séminaire parrainé par le Département concernant l'assistance au peuple palestinien dans le domaine du développement des médias.

14. M. TLILI (Département de l'information) présente une nouvelle publication intitulée "Conditions préalables à l'instauration de la paix au Moyen-Orient" qui reflète les travaux du Colloque international de journalistes européens sur la question de Palestine organisé par le Département de l'information du 15 au 17 juin 1994 à Elseneur (Danemark). Le colloque réunissait des décideurs et des analystes représentant Israël, la Jordanie, le Liban, la Palestine, la Fédération de Russie, les Etats-Unis d'Amérique et la Banque mondiale. Ont également assisté à ce colloque des représentants de médias européens et du Moyen-Orient, des membres du corps diplomatique et des représentants d'organisations non gouvernementales ainsi que d'établissements universitaires danois. On espère que les lecteurs de la publication y trouveront des renseignements utiles qui contribueront à faire avancer le processus de paix.

15. Le Séminaire sur l'assistance au peuple palestinien dans le domaine du développement des médias a été organisé par le Département de l'information conformément à la résolution 49/62 C du 14 décembre 1994 de l'Assemblée générale. Il a réuni des représentants de médias palestiniens avec des décideurs, des experts de l'information, des représentants de fondations et d'organismes donateurs venant principalement de l'Europe et des Etats-Unis.

16. Le séminaire a envisagé les moyens de promouvoir des médias palestiniens indépendants et pluralistes et donné l'occasion d'évaluer les préoccupations et les besoins des professionnels des médias palestiniens dans des domaines tels que : la presse et la démocratie, les aspects juridiques de la communication, la propriété des médias et la liberté d'expression de la presse, le financement et la gestion, l'application des nouvelles techniques de communication et la formation des journalistes. Il a proposé une série de recommandations et de projets concrets dans ces domaines ainsi que des méthodes concernant leur réalisation. Le Département de l'information ne ménagera aucun effort pour s'assurer que ces recommandations seront respectées en vue de renforcer la capacité des médias palestiniens dans ce domaine, et cela en collaboration avec des organismes donateurs appartenant ou non au système des Nations Unies.

La séance est levée à 16 h 20.